

Au cœur de l'imbroglia du Cercle Concorde



L'arrêté d'autorisation d'ouverture du nouveau cercle Concorde est signé par Stéphane Fratacci, le 19 juillet 2005.

C'est un véritable polar à la Raymond Chandler, avec une intrigue embrouillée à souhait, des rebondissements à gogo, beaucoup d'argent en jeu et plusieurs cadavres dans les placards. Première précision : ce dossier concerne non pas un casino mais un « cercle de jeux », une structure soumise à un agrément du ministère de l'Intérieur, et très étroitement surveillée par les Renseignements généraux car très propice à d'éventuelles opérations de blanchiment. 1987 à Paris, le ministère de l'Intérieur ferme le cercle de jeux Concorde. La structure est soupçonnée de blanchir l'argent de la pègre sous le contrôle du clan corse Francisci, dont le « patriarche » a été abattu en 1982. Octobre 2004 : un projet de réouverture est monté par les héritiers du clan Francisci (Edmond Raffali et son fils Jean-François) et Paul Lantieri, homme d'affaires corse associé à un banquier français installé à Genève, François Rouge. Tous deux apportent les fonds, les Corses leur « savoir-faire ». Mais les rapports sur le terrain sont mauvais et le ministre de l'Intérieur d'alors, Dominique de Villepin, refuse l'ouverture. En mai 2005, changement de ministre. Le dossier repasse devant la commission supérieure des jeux et le 19 juillet 2005, l'Intérieur donne son feu vert. L'arrêté d'autorisation d'ouverture du nouveau cercle Concorde est signé par Stéphane Fratacci. Le projet est d'envergure puisqu'il faut réaménager les locaux du cercle mais aussi le restaurant mitoyen, rue Cadet. Parmi les sept « membres bienfaiteurs » de la nouvelle structure, on note l'arrivée d'une autre grande figure

du banditisme corse, Ange-Toussaint Federicci dit ATF. Avril 2006, les travaux d'aménagement sont dans la dernière ligne droite à Paris. Personne ne fait le lien avec un fait divers sanglant survenu à Marseille, la tuerie du bar des Marronniers. Plusieurs individus encagoulés criblent de balles trois clients de la brasserie, un caïd fiché au grand banditisme et ses deux lieutenants, notoirement en guerre avec les Corses pour le contrôle des machines à sous dans les Bouches-du-Rhône. Au cours du massacre, l'un des nettoyeurs est blessé par ricochet sur le parking. Les policiers identifient rapidement ATF. Sous le faux nom de Patrick Simeoni, il a réussi à se faire soigner dans une clinique privée marseillaise, grâce à Paul Lantieri. Pour sa défense, Federicci prétend s'être trouvé au mauvais endroit au mauvais moment. Il est relâché. 30 novembre 2006 : Malgré cet épisode pour le moins troublant, le Cercle Concorde est inauguré en grandes pompes, en présence de Caroline de Monaco et Jean Reno, sans que le ministère de l'Intérieur n'émette la moindre réserve. Janvier 2007 : Lantieri et Federicci sont arrêtés. Lantieri est mis en examen pour recel et association de malfaiteurs. Tandis que Federicci part en détention provisoire Lantieri est relâché. Le cercle de jeux n'est pourtant pas inquiété et continue ses florissantes activités. Mais des dissensions apparaissent entre les associés, qui se suspectent mutuellement de « taper dans la caisse ». Malgré l'arbitrage rendu par un parrain « respecté de tous », Roland Cassone, Rouge et Lantieri s'estiment privés des bénéfices de ce qu'ils appellent « la poule aux œufs d'or », pour « régler le problème », ils font appel à un ancien gendarme du GIGN, l'ex-gendarme de l'Élysée Paul Barril, reconverti dans la sécurité. Il faut dire que les hostilités s'intensifient : en septembre, un proche de Lantieri est abattu par des tueurs déguisés en chirurgiens dans une clinique d'Aubagne. Mi-novembre 2007 : grâce à plusieurs écoutes téléphoniques, les magistrats de la juridiction interrégionale spécialisée du Sud-Ouest sifflent la fin de la partie. Tous les protagonistes sont arrêtés, sauf Lantieri, toujours en cavale. Le Cercle Concorde est fermé en novembre 2007. Depuis le mois de juillet, Stéphane Fratacci a pris ses nouvelles fonctions de préfet de l'Aisne. Une instruction est ouverte pour association de malfaiteurs, extorsion et blanchiment. Très rapidement, le juge s'étonne de la bienveillante indulgence dont a bénéficié le Cercle Concorde, dont l'ouverture a été prolongée deux fois (2006 et 2007). Si l'affaire passionne de nombreux médias, c'est bien évidemment à cause de l'implication éventuelle de Nicolas Sarkozy dans ce puzzle « abracadabrantesque », comme disait son prédécesseur à l'Élysée. Ce qui est certain, c'est que la DLPJ, et donc son directeur de l'époque Stéphane Fratacci, se trouvent au cœur de cet imbroglia. Le ministère de l'Intérieur a-t-il été mal informé ou a-t-on sciemment ignoré les différents rapports soulignant les doutes sérieux des enquêteurs sur les sulfureux dirigeants de ce cercle ? Stéphane Fratacci avait-il connaissance de ces rapports, et si oui, pourquoi a-t-il accepté de signer au moins un des arrêtés permettant les activités du Concorde ? L'actuel préfet de l'Aisne semble en tout cas vouloir réserver ses confidences à la justice. Hasard du calendrier, on notera que les deux dossiers de demandes d'autorisation (Gujan-Mestras et Concorde) sont passés en même temps devant la Commission supérieure des jeux. Mauvaise journée pour Stéphane Fratacci...

Auteur :

Article paru le : 29 novembre 2008